

B I B R A C T E



VI^e Colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides

Zones humides et Archéologie

1^{er} Appel à communications et à posters

LIEU : Centre archéologique européen du Mont-Beuvray - Glux-en-Glenne (Nièvre)

DATES : 9-10-11 novembre 2017

Le colloque international *Zones humides et archéologie*, organisé par le Groupe d'Histoire des Zones Humides (GHZH), avec le concours du Centre archéologique européen du Mont-Beuvray et du Parc naturel régional du Morvan, les 9, 10 et 11 novembre 2017, a pour objectif d'appréhender les zones humides au prisme de l'archéologie. Si les recherches sur les zones humides se sont développées ces dernières décennies, ce fut le fait des historiens, des sociologues, des juristes et surtout des géographes dans le cadre de grandes monographies régionales (Bresse, Dombes, etc.) ; l'archéologie n'est pourtant pas en reste. En effet, le développement spectaculaire de l'archéologie préventive en France à partir du début des années 1980 a multiplié les zones étudiées en nombre et en surface tout comme les données brutes et les informations "hors sites" de nouvelle nature : structures en creux naturelles (paléomarais, paléoméandres) ou anthropiques (mares, etc...). Cela a impliqué l'élaboration de marqueurs spécifiques - bio-indicateurs végétaux et animaux, sédiments - par les disciplines des archéosciences (palynologie, dendrologie, macro-restes végétaux).

Ces "productions du sol", ces nouveaux objets qui n'étaient pas support de questionnement pour l'archéologie "classique", deviennent alors des vecteurs de reconstitutions paysagères et paléoécologiques de reconnaissance de milieux humides. Et loin de les considérer comme des milieux uniformément répulsifs qui n'auraient d'intérêt que drainés et aménagés, les exemples archéologiques qui se sont multipliés un peu partout, pointent au contraire la diversité de leurs modes de valorisation et ce de façon diachronique, mettent l'accent en somme sur la complexité de ces espaces qu'il s'agisse de tourbières, de zones humides littorales, de vallée alluviale ou encore de plaine.

Ce colloque souhaite également développer une approche comparatiste en portant une attention particulière aux expériences archéologiques menées ailleurs dans les pays européens – Pays-Bas, îles britanniques ("Wetland Archaeology Research Project" mené depuis plus de 30 ans par l'université de Bradford), Italie... - et extra-européens.

Le colloque a choisi de mettre l'accent sur les thématiques suivantes :

1° Méthodologie : une approche résolument interdisciplinaire

Comment l'archéologie appréhende-t-elle ces milieux où la présence plus ou moins importante de l'eau constitue une contrainte à laquelle toute opération archéologique doit faire face (pompage) ?

Par quels processus définit-elle ces milieux et quelles sont les stratégies de fouilles à mettre en oeuvre ?

Les zones humides constituent des milieux privilégiés d'enregistrement des données archéo-environnementales : sédiments accumulés (tourbes, limons), matière organique préservée (pollens, charbons de bois et macro-restes végétaux comme animaux, etc.). On s'interrogera alors sur la question de l'échantillonnage.

Une autre question d'importance en archéologie est de pouvoir déterminer avec certitude l'agent ou le facteur accumulateur des écofactes prélevés et étudiés (piège naturel sédimentaire, pelotes de réjection d'un oiseau d'eau, épreinte de loutre, etc.). Des recherches méthodologiques en taphonomie sont alors nécessaires. La quantité d'artéfacts et d'écofactes conservés est généralement considérable et pose des problématiques spécifiques de conservation hors du milieu humide, nécessitant la mise en oeuvre de savoirs techniques particuliers (exemple de lyophilisation la pyrogue mésolithique de Noyen-sur-Seine).

De quelles manières ces corpus documentaires renouvellent-ils l'écriture historique ? À quelles conditions peuvent-ils éclairer la complexité des temporalités environnementales ?

2° Apparition/disparition, extension/rétraction des zones humides

Les zones humides ne sont pas pérennes.

On s'interrogera tout d'abord sur les conditions de leur apparition : changements climatiques (réchauffement climatique du début de l'Holocène par exemple), actions de l'homme (créations de zones humides pour répondre à un besoin, assèchements, transformations et constructions, etc.). Les milieux humides ne sont pas, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, des milieux figés, d'origine forcément naturelle ; certains ont été construits de main d'homme dès le Néolithique, de façon volontaire ou indirecte en modifiant les écoulements par des aménagements ou l'abandon d'aménagements.

On ne manquera pas également d'être attentifs aux rythmes de ces transformations, aux accélérations ou stagnations, aux seuils de réversibilité ou non, leur profonde évolution au fil du temps : en somme à la "respiration" de ces milieux.

3° Habiter en zones humides

Habitat des vivants : La condamnation des zones humides comme lieux répulsifs d'eaux stagnantes, de sols instables et peu productifs en faisant des lieux malfaisants, dangereux est relativement récente. Le mouvement a été orchestré à partir du XVII^e et surtout du XVIII^e siècle par les Physiocrates auquel les romanciers ont emboîté le pas (en France, G. Sand notamment pour la Sologne).

Sans occulter le fait que les fièvres paludéennes y étaient très répandues, endémiques, les zones humides ont pu constituer des lieux attractifs que ce soit comme lieux de vie, à l'instar des villages lacustres du Néolithique et de l'Âge du Bronze ou comme zones refuges en temps de troubles et de conflits. Des *crannogs* d'Ecosse et d'Irlande aux habitats des lacs de Chalain et de Clairvaux (Jura), et

plus tard aux agglomérations comme Birka en Suède, les nombreux aménagements mis au jour dans ces milieux démontrent l'attraction de ces zones humides pour les populations.

On explicitera ces conditions d'attractivité des zones humides, les modalités de leur occupation : pérenne / temporaire / saisonnière, et par quelques groupes sociaux, les conditions de vie que l'archéologie est à même de rendre compte par le matériel recueilli.

On s'interrogera également sur ce que constitue le territoire d'une zone humide et les réseaux que ses occupants ont pu mettre en place avec les sites de terre notamment (à travers le mobilier recueilli).

Habitat des morts : les abords des zones humides ou les zones humides elles-mêmes ont parfois servi de lieux d'inhumation comme au Danemark (hommes des tourbières) ou encore ont permis des états de conservation exceptionnelle comme la dame gallo-romaine des Martres de Veyre dans le Puy-de-Dôme. On s'interrogera sur ces cas particuliers.

4° Exploitation des produits issus des zones humides

Exploitées par les sociétés humaines depuis des millénaires, les zones humides offrent une grande richesse biologique qui a favorisé une multiplicité d'usages qui ont évolué dans le temps et modifié leur fonctionnement naturel.

Qu'elles soient exploitées par les habitants mêmes des lieux ou par ceux résidant dans des agglomérations de "terre ferme", les zones humides n'ont pas constitué, comme le montrent désormais un certain nombre d'études, des zones de marge mais furent bien, au même titre que les espaces boisés, totalement intégrées, imbriquées dans l'économie des finages. Reste à préciser selon quelles modalités temporelles (temporaire, saisonnière, etc.), liées ou non à une exploitation ciblée des produits.

5° Les enjeux de la gestion contemporaine en prenant en compte la longue durée

Les zones humides actuelles sont donc le fruit d'évolutions complexes d'origine anthropique. Et bien que, depuis le dernier tiers du XX^e siècle, soit apparue la volonté de conserver leur biodiversité et leurs régulations naturelles tout en conciliant les activités productives et les attraits touristiques, bon nombre de projets d'aménagement des zones humides achoppent, faute de prendre en compte la dimension historique de ces lieux, et ce tant au niveau des héritages, des anciens usages et des interventions anthropiques sur la zone humide qu'à celui de la prise en considération de la spécificité culturelle des sociétés de l'humide (isolats, solidarités liées aux pratiques communautaires des usages de l'eau, etc.).

La menace, qu'elle soit érosive ou économique, pèse toujours sur les vestiges archéologiques et les milieux naturels situés en zone humide. Comment protéger alors ce patrimoine culturel et écologique ? Comment concilier développement économique et conservation des sites lacustres ? Des expériences de protection ont été menées et sont testées avec succès tant en France – exemples du lac de Chalain (Jura) ou du lac du Bourget (Savoie) – qu'à l'étranger (lacs suisses, zones humides néerlandaises).

Modalités de soumission

Les propositions de communications (la communication orale ne pouvant excéder **20 minutes**) ou de **posters** devront comporter **un titre court et suggestif, 5 mots-clés et un argumentaire** (3 200 signes espaces compris, présentés en une page sous fichier word de préférence), jalonné éventuellement par quelques intertitres explicites.

Les langues du colloque seront le français et l'anglais. Les propositions en anglais répondront aux mêmes règles de présentation mais seront également accompagnées d'un bref résumé en français (1 600 signes espaces compris).

L'auteur devra indiquer sa fonction et sa structure d'appartenance ainsi que ses **coordonnées électroniques, téléphoniques et postales**. Il conviendra également d'envoyer une bio-bibliographie succincte, avec dernières publications, et de choisir un axe du colloque.

Ces propositions de communication ou de poster seront à adresser **au plus tard le 1^{er} juin 2017** à : Corinne Beck, cbeck16@wanadoo.fr et/ou à Marie-Christine Marinval , m-c.marinval@wanadoo.fr qui les transmettront aux membres du comité scientifique.

Une réponse du comité scientifique sera apportée durant le mois suivant.

Le colloque prend en charge les frais d'hébergement et les repas des communicants.

Le comité scientifique sera ensuite amené à se prononcer sur les articles (**communications orales et posters**) qui figureront dans **la publication** des actes prévue soit sous la forme de numéros spéciaux de revues scientifiques, soit dans un ouvrage collectif.

Modalités d'inscription

Un second appel sera diffusé dans le courant du mois de mai dans lequel seront données toutes les précisions sur les modalités d'inscription, l'organisation matérielle du colloque, l'hébergement (Centre archéologique européen du Mont-Beuvray).

Comité d'organisation

Corinne Beck, université de Valenciennes, EA 4343 CALHISTE, vice-présidente du GHZH

Christine Dodelin, chargée de mission au Parc naturel régional du Morvan

Sylvain Dournel, université d'Orléans, EA 1210 CEDETE, secrétaire du GHZH

Fabrice Grégoire, ENS Lyon, UMR 5600 EVS, trésorier du GHZH

Vincent Guichard, directeur du Centre Archéologique Européen de Bibracte

Marie-Christine Marinval, université de Paris I - UMR 7041 ARSCAN, vice-présidente du GHZH

Bertrand Sajaloli, université d'Orléans, EA 1210 CEDETE, président du GHZH